

## Rythmes scolaires : la nouvelle réforme ne serait pas généralisée avant 2018, selon le ministre

Le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a accordé ce matin une longue interview à BFM TV, où il a abordé les principaux chantiers qu'il entend entreprendre. Contrairement à ce qui semblait se dessiner la semaine dernière, **la possibilité donnée aux maires de renoncer à la réforme des rythmes scolaires ne devrait être généralisée qu'à la rentrée 2018, et non en septembre prochain.**

Pendant la campagne électorale, Emmanuel Macron avait mis en avant deux réformes essentielles en matière d'éducation : **le passage à 12 élèves par classe dans les écoles des zones REP+, et la « liberté » donnée aux maires de ne plus appliquer la semaine de 4,5 jours.**

Sur ce sujet, le ministre a été ce matin plus nuancé. D'abord, les maires ne décideront apparemment pas seuls. **« In fine, il faudra un arbitrage de la part du responsable de l'Éducation nationale, c'est-à-dire localement de l'inspecteur d'académie. Il faut garder cela, car c'est ce qui garantit l'intérêt de l'enfant ».** On est donc loin de l'idée de permettre à chaque maire de décider ce qui se fera sur sa commune, comme on avait pu le comprendre jusqu'à alors. Et loin aussi, apparemment, de voir cette mesure rendue possible par décret dès la rentrée prochaine : **« Ce sera quelque chose pour la rentrée 2018 »,** a déclaré ce matin le ministre. **Pour 2017-2018, il n'y aura que des expérimentations, « menées avec des maires volontaires ».**

Jean-Michel Blanquer a défendu le « pragmatisme », affirmant qu'il n'y a **« aucune étude qui prouve que 4 jours sont mieux que 4 jours et demi, ou l'inverse ».** Ce qui compte, c'est **« que sur le terrain ce soit les acteurs qui définissent ».**

Sur l'autre mesure phare, la division par deux du nombre d'élèves par classe en REP+, Jean-Michel Blanquer a là encore défendu une vision « pragmatique ». **La mesure va être appliquée, elle, dès la rentrée, dans « environ 2 200 classes ».** « Nous sommes en train de faire nos calculs, au ministère, pour réaliser cela. » Il s'est défendu de vouloir – comme l'en accusent les syndicats – détricoter le dispositif **« plus de maîtres que de classes »** afin de trouver les effectifs supplémentaires. Ce dispositif doit toutefois être **« évalué »,** car son efficacité **« reste à démontrer »** selon lui. En revanche, il est **« prouvé »** par des **« études scientifiques »** que le dédoublement des classes **« fonctionne ».**

Au-delà de la question des maîtres, se pose celle des locaux. Il a été évoqué, par un membre de l'équipe d'Emmanuel Macron, la possibilité d'une enveloppe de 200 millions d'euros aux communes pour financer la construction de nouveaux locaux. Cette enveloppe n'a pas été évoquée ce matin par le ministre, qui s'est voulu sur ce sujet encore, **« pragmatique » :** **« Nous allons voir avec les collectivités. Nous allons en parler avec les maires, et quand il y aura une difficulté sur le plan physique il y aura une année de transition. Du pragmatisme ! Il faut créer du désir chez les enseignants et chez les maires. »**

Jean-Michel Blanquer a également fait montre de sa volonté de rompre **« complètement »** et partout avec la méthode globale, qu'il qualifie **« d'erreur »,** **et s'est dit favorable à l'accueil des enfants de deux ans en maternelle.** Cela doit être fait **« au cas par cas »,** mais **« cela a du sens ».** En règle générale, il s'est dit favorable à ce qu'un maximum de décisions soient prises localement, **« par la communauté éducative »,** parce que **« c'est ça qui marche ».**

## RYTHMES SCOLAIRES Vers la fin des TAP obligatoires ?

**Le ministre de l'Éducation, Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
présentera un projet de décret le 8 juin prochain au Conseil Supérieur de l'Éducation.  
À suivre...**